

MANUEL ALLOCATIONS FAMILIALES 9ème EDITION 2017 - APERCU DES MODIFICATIONS

no	chiffre	page	mot clé	nouvelle teneur / modifications
1	I	6	Les modifications les plus importantes	Notre Manuel «Allocations familiales» qui a fait ses preuves jusqu'à ce jour a été révisé lors de cette 9ème édition. Par rapport à la 8ème édition, la Croatie - selon décision du Conseil fédéral du 16 décembre 2016 -, a été comprise dans les Etats UE auxquelles les règlements (CE) N° 883/2004 et 987/2009 sont applicables à compter du 1er janvier 2017. Dès le 1er janvier 2017, l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) s'applique également à la Croatie. Les ressortissants croates toucheront des allocations familiales pour leurs enfants résidant sur le territoire de l'UE.
2	6.2.1	42	6.2 Les Accords bilatéraux entre la Suisse et les Etats membres de l'UE et de l'AELE / 6.2.1 Principe	L'Accord s'applique actuellement aux trois Etats membres de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) et les 28 Etats membres de l'UE suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Espagne. Et depuis 2006 aux Etats suivants: Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Tchéquie, Hongrie et Chypre ainsi que depuis le 1er juin 2009 à la Bulgarie et la Roumanie et à partir de 2017 à la Croatie.